

ANNO REGNI

VICTORIÆ,

Britanniarum Reginae,

TRICESIMO-PRIMO ET TRICESIMO-SECUNDO.

Au Parlement commencé et tenu à *Westminster*, le premier jour de *Février*, *Anno Domini* 1866, dans la vingt-neuvième année du règne de Notre Souveraine Dame VICTORIA, par la grâce de Dieu Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi :

Et continué ensuite par diverses Prorogations jusqu'au dix-neuvième jour de Novembre, 1867 ; étant la TROISIÈME SESSION du DIX-NEUVIÈME PARLEMENT du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*.

10054



OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MALCOLM CAMERON,

IMPRIMEUR DES LOIS DE SA TRÈS-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

1869.